

DÉCLARATIONS REP : QUAND LA COMPLEXITÉ MASQUE DES GISEMENTS D'ÉCONOMIES

Le 31 juillet 2025

ABV^{Group}

Créons de la valeur par le
management stratégique
des coûts

Les entreprises françaises sont à la croisée des chemins. Alors que la réglementation sur les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) devient chaque année plus dense, plus contraignante, plus énergivore, et plus contrôlée, une réalité économique s'impose : les contributions financières aux organismes agréés explosent. Citéo, EcoDDS, Ecologic, Ecomaison, Ecosystem, Léko, Refashion, Valdelia, ou encore Valobat, pour ne citer qu'eux, dépassent à présent les deux milliards d'euros de contributions annuelles collectées auprès de leurs adhérentes. De plus en plus d'entreprises s'interrogent désormais sur le niveau et la fiabilité de leurs déclarations, conscientes que l'enjeu dépasse le simple respect réglementaire.

Un mur réglementaire en perpétuelle expansion

La loi AGECE, adoptée en 2020, a profondément modifié le paysage des filières REP. De nouvelles filières sont nées (jouets, BTP, articles de sport, bricolage, etc.), les obligations ont été renforcées, les contrôles se sont multipliés, et les entreprises ont dû s'adapter dans l'urgence. Le principe est simple : toute entreprise qui met sur le marché des produits générant des déchets doit contribuer au financement de leur gestion. Mais dans les faits, la mécanique est redoutablement complexe.

Prenons l'exemple emblématique de CITEO. Pour les emballages ménagers, les déclarations annuelles reposent sur des fichiers techniques détaillés (référentiels articles, quantités mises en marché, types de matériaux, formats, caractéristiques techniques, bonus/malus), nécessitant des compétences mêlant supply chain, data,

RSE, finance et réglementation. À cela s'ajoutent des barèmes en constante évolution (notamment avec la mise en œuvre du dispositif "Prévention, Pénalités, Bonus pour la réduction de l'Impact Environnemental" – PPWC), qui transforment chaque caractéristique d'emballage en facteur de coût.

Sous-déclaration, surcoût ou double peine ?

Face à cette complexité, beaucoup d'entreprises « bricolent » comme elles aiment à nous le rappeler. Certaines sous-déclarent involontairement, au risque de redressement en cas de contrôle. D'autres sur-déclarent, par erreur de compréhension, par excès de conformité, par manque d'outils – et ont l'intuition de trop déclarer sans pouvoir le démontrer – et elles paient bien plus que nécessaire. Entre les deux, une majorité déclare "au mieux", en s'appuyant sur des fichiers Excel peu robustes, des extractions de données approximatives, ou des estimations faites à partir d'échantillons. Le problème ? Ce sont souvent des centaines de milliers, des millions d'euros qui sont engagés sur ces bases fragiles.

La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné dans son rapport public 2023 : le pilotage des filières REP souffre d'un manque de fiabilité dans les données transmises, d'une faiblesse dans les contrôles croisés, et d'une forte hétérogénéité entre les acteurs. Les éco-organismes, de leur côté, ont renforcé leurs exigences et leurs contrôles. Citéo a ainsi engagé, depuis 2022, une politique de vérification technique et documentaire soutenue sur les déclarations des plus gros contributeurs, et cela tend à se généraliser aux contributeurs de taille intermédiaire, aux autres éco-organismes, et aux autres filières REP. Conscientes de la situation, nombre d'entreprises, elles-mêmes, font aujourd'hui le choix de s'appuyer sur des expertises externes pour maîtriser leurs coûts de contribution et reprendre la main sur un sujet devenu trop à risque et technique pour être géré seul en interne. ►

L'optimisation déclarative : une nouvelle frontière

C'est dans ce contexte que, loin d'être marginale, l'optimisation déclarative est aujourd'hui une démarche éprouvée, portée et développée depuis vingt ans par ABV Group auprès des grands contributeurs comme des contributeurs intermédiaires. Reconnue et encadrée par les éco-organismes, elle répond à une demande croissante, nourrie par l'élargissement des périmètres déclaratifs, l'alourdissement des ressources mobilisées et la hausse continue des montants de contribution.

Il ne s'agit pas ici d'é luder les obligations, mais de penser différemment, maîtriser, fiabiliser, documenter... et réduire les coûts. En intervenant uniquement sur les données déclaratives – sans modifier les produits ni les processus industriels – ABV Group obtient des résultats probants : économies de 10 à 30 % sur les contributions annuelles, avec à la clé des recommandations structurantes, des méthodologies, des pratiques déclaratives et des bases de données pérennes.

L'optimisation passe par une série d'actions concrètes :

- la validation du périmètre des obligations déclaratives
- la sécurisation des quantités / volumes mis sur le marché
- le retraitement technique des bases articles,
- l'analyse des barèmes en vigueur,
- la requalification de certains matériaux ou usages,
- la justification technique des bonus,
- la recherche d'anomalies dans les coefficients ou formats,
- l'audit des méthodes d'estimation utilisées,
- ou encore la distinction entre les contributions dues à plusieurs filières (ex : emballages ménagers vs industriels, produits bi-filières, etc.).

Le tout, en respectant scrupuleusement les exigences de traçabilité, de justification et de complétude des organismes collecteurs. Et ce, dans un cadre d'intervention sans équivoque : aucun coût fixe, aucun engagement superflu – ABV Group facture uniquement des honoraires au succès, calculés sur les gains réels de l'entreprise. Pas d'économie, pas de facture. Ce modèle, d'une rare lisibilité, a transformé une démarche technique en réflexe stratégique : les missions se renouvellent tous les deux ou trois ans, et les demandes explosent. Parce qu'il n'y a plus besoin de convaincre. La démarche suffit pour prouver.

Et demain ? L'externalisation raisonnée

Face à l'ampleur de la tâche, l'externalisation des déclarations REP gagne du terrain. Là encore, il ne s'agit pas de déléguer aveuglément, mais de construire une délégation outillée, sécurisée, auditable. Les entreprises cherchent à sortir de l'artisanat déclaratif pour passer à une logique de chaîne de traitement, avec des données qualifiées, des contrôles automatisés, une responsabilité

claire. L'externalisation commence souvent par une reprise des bases, un audit technique, l'optimisation des déclarations, la structuration d'une méthode, puis un accompagnement dans la production des déclarations. C'est donc la suite logique de la démarche d'optimisation.

Mais jusqu'où peut-elle aller ? Certains clients demandent une externalisation complète, « clé en main », y compris les échanges avec l'organisme, la veille réglementaire, les simulations de barème, la gestion des justificatifs, le pilotage des demandes d'informations entre service, la collecte de données et justificatifs auprès des fournisseurs. D'autres conservent une validation en interne. Dans tous les cas, ce mouvement d'externalisation a un avenir, tant les enjeux sont aujourd'hui trop complexes pour être gérés seuls, et trop coûteux pour être négligés.

Une prise de conscience en pleine accélération

Rarement traité au COMEX, rarement mutualisé à l'échelle sectorielle, longtemps perçu comme un sujet purement déclaratif, le pilotage des contributions REP entre désormais dans les réflexes stratégiques de nombreuses entreprises. Certaines le relient déjà à leur performance extra-financière, commerciale, d'autres y voient un levier immédiat de réduction des charges – y compris de la charge de travail de leurs équipes, mobilisées sur des tâches « hors métier », complexes, chronophages et peu valorisées. Les choses changent : des directions financières s'en emparent, des directions achats se mobilisent, des demandes « d'équipes projet » émergent.

Cette dynamique s'explique : les barèmes deviennent plus incitatifs, les contrôles plus structurés, nos expertises techniques, et des relations avec les éco-organismes, sont plus pointues. Les éco-organismes eux-mêmes professionnalisent leur approche, et nous partagent leurs réflexions. Autant de signaux qui renforcent l'intérêt d'agir.

Dans un contexte où les contraintes évoluent sans cesse, les processus de gestion doivent, eux aussi, s'adapter en continu pour garantir la conformité, la performance et l'optimisation. « Monter dans ce train en marche », c'est ne plus subir. C'est reprendre le contrôle d'un poste technique trop souvent source de surpaiements. C'est transformer une obligation en opportunité. ■

À propos de l'auteur

Depuis 20 ans, Damien RISO accompagne les entreprises dans l'analyse, l'optimisation et la sécurisation des déclarations de leurs filières REP. Directeur d'ABV Group, cabinet de référence en matière de performance déclarative, il intervient auprès des grands groupes, ETI et PME sur les sujets de recherche d'économies durables.